

Projet de parc éolien Mesgi'g Ugju's'n 2 dans
la MRC d'Avignon

6211-24-090



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

**MÉMOIRE SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN
MESGI'G UGJU'S'N 2**

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Le 07 mars 2024

PRÉSENTATION

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (la « **FédéCP** ») est un organisme à but non lucratif fondé en 1946 qui compte aujourd'hui plus de 200 associations regroupant à leur tour plus de 125 000 membres répartis dans toutes les régions du Québec. Sa mission est de représenter et de défendre les intérêts des chasseurs et pêcheurs du Québec, de contribuer à l'éducation sur les pratiques sécuritaires et de participer activement à la conservation et à la mise en valeur de la faune afin d'assurer la pérennité des ressources et la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et récréatives. Depuis plus de 75 ans, la FédéCP représente ces passionnées et constitue leur voix dans la gestion de la faune et la défense de leurs droits de chasse et de pêche. La section Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, auteure du présent mémoire, s'assure de la réalisation de cette mission dans sa région.

INTÉRÊT À PRÉSENTER UN MÉMOIRE

Ayant comme préoccupations principales la conservation et la mise en valeur de la faune ainsi que de défendre les intérêts des chasseurs et pêcheurs du Québec, la FédéCP se sent interpellée à participer aux discussions entourant le présent Projet. En effet, puisque les zones dans lesquelles serait implanté le Projet se situent dans un secteur notamment fréquenté par des chasseurs membres de la FédéCP, cette dernière considère qu'il lui est essentiel de répondre à l'invitation lancée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin d'exposer sa position quant à l'opportunité de réaliser le Projet.

DESCRIPTION DU PROJET DE PARC ÉOLIEN MESGI'G UGJU'S'N 2

Depuis la fin de l'année 2016, Innergex et la société Mi'gmawei Mawiom Business Corporation, dont les actionnaires sont les communautés Mi'gmaq de Gesgapegiag, de Gespeg et de Listuguj, exploitent le parc éolien Mesgi'g Ugju's'n (le « **Parc MU** ») sur le territoire non organisé Rivière-Nouvelle, dans la MRC Avignon, qui fait partie de la région desservie par la section Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de la FédéCP. Le Projet vise l'installation de jusqu'à 24 nouvelles éoliennes dans deux zones en bordures du Parc MU, le tout dans l'objectif de faire croître d'environ 102 MW sa puissance installée. Le Projet, tout comme le Parc MU, est détenu en proportions égales par Innergex et la société Mi'gmawei Mawiom Business Corporation. La mise en service du Projet est planifiée à la fin de l'année 2026, moment auquel les besoins énergétiques du Québec atteindront un seuil critique à défaut d'injecter des quantités supplémentaires d'électricité dans le réseau d'Hydro-Québec¹.

COLLABORATION ET RELATIONS AVEC LES PROMOTEURS

Il appert dans un premier temps de mentionner que l'essentiel des relations entre la FédéCP et les promoteurs du Parc MU ainsi que du Projet ont toujours été bien développées et entretenues par Innergex. La FédéCP tient à souligner que la collaboration avec cette dernière permet l'atteinte d'un des objectifs visés par sa mission, soit de représenter et défendre les intérêts des chasseurs et pêcheurs du Québec. Effectivement, de réels processus sont mis en place afin de faciliter les relations entre la FédéCP, ses membres ainsi que les promoteurs. Un exemple de cette bonne collaboration et cohabitation des usages, constitue l'aménagement des périodes d'entretien et de maintenance des éoliennes pendant la période de la chasse de manière à ne

¹ Hydro-Québec, Plan stratégique 2022-2026, <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-strategique.pdf?v=2022-03-25>.



pas entraver les activités des chasseurs sur le territoire. Innergex, dans la mesure du possible, s'assure d'adapter les horaires de travail de ses techniciens et opérateurs pendant cette période en déplaçant leurs interventions à l'extérieur des heures d'ensoleillement, et ce afin de permettre aux chasseurs de pratiquer leur activité en minimisant tant que soit possible l'impact de la présence d'éoliennes sur le territoire, ce que la FédéCP salue.

Les valeurs partagées entre les deux organisations, notamment le respect des personnes, des communautés et de l'environnement, contribuent aussi au maintien et à l'entretien des bonnes relations entre elles. Ceci permet conséquemment de résoudre des situations conflictuelles; la FédéCP sert d'intermédiaire entre les promoteurs et les chasseurs et pêcheurs sur le territoire. Ainsi, en ayant autant à cœur sa mission de défense des intérêts des pratiquants de la chasse et de la pêche que son souci de développement durable du territoire, la FédéCP occupe le rôle du parfait médiateur entre les différentes parties prenantes et permet que l'exploitation du Parc MU soit le moins dommageable possible pour ses membres et leurs activités, tout comme elle continuera de le faire pour le Projet.

COMITÉS DE SUIVI DES PARCS ÉOLIENS

En tant qu'intéressée au déroulement de l'exploitation du Parc MU, la FédéCP siège sur le comité de suivi du parc éolien MU, tout comme elle siègera à celui du Projet. Ceci lui permet entre autres de voir au déroulement respectueux des activités menés par le promoteur et à la minimisation des impacts sur les chasseurs et pêcheurs de la région, le tout en poursuivant l'objectif d'une cohabitation des deux entités et d'un partage du territoire. Par conséquent, elle réalise sa mission tout en contribuant à la production d'une énergie renouvelable sur le territoire qu'elle protège.

CONCLUSION

La FédéCP est d'avis que les promoteurs du Projet démontrent un réel souci de bien s'intégrer dans la communauté, de respecter l'environnement ainsi que de respecter l'utilisation du territoire par les chasseurs et pêcheurs du Québec. Ceci permet notamment aux deux organisations de maintenir des relations harmonieuses et bénéfiques à tous. Vu les faits précédemment énoncés ainsi que les preuves dont fait le bon déroulement du Parc MU, la FédéCP est d'avis que le Projet devrait voir le jour et ainsi contribuer à faire du Québec une province durable et prospère.

**FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET
PÊCHEURS – GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE**



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Alain Poitras, Président régional



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

BIBLIOGRAPHIE

Hydro-Québec, Plan stratégique 2022-2026, <https://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/plan-strategique.pdf?v=2022-03-25>



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS NÉCESSAIRES À L'IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DU MÉMOIRE

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
182, rue Principale
Saint-Alexis-de-Matapédia (Québec) G0J 2E0

À l'attention de : Alain Poitras, Président régional

Courriel : fedecpgim@gmail.com

Téléphone : (418) 865-3188